



SALLE DE VILLETTE

1080 route de Villette 38380 Saint Laurent du Pont

CONVENTION DE LOCATION

Entre

Monsieur le maire de la commune de St Laurent du Pont
d'une part,

et

Monsieur, Madame ou M. ou Mme le président de l'association :

Nom de l'Association

Tel :

mail :

domicilié(e) _____

ci-après dénommé l'utilisateur

d'autre part,

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

- L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle et s'engage à le respecter :
 - à utiliser les locaux, l'équipement, le matériel, ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres,
 - à rendre en parfait état le bien loué.
- L'utilisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

La période d'utilisation des locaux s'étendra du.....

au.....

Préciser les horaires

Objet précis de l'occupation.....

Nombre de participants.....

Mesures de sécurité : L'utilisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation. La personne responsable, s'il doit être amené à

quitter la salle, s'engage à joignable en permanence et doit être en mesure de joindre la salle dans les délais les plus courts.

Assurance : L'utilisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pendant la période où la salle est mise à sa disposition. Cette police porte le numéro, elle a été souscrite le auprès de..... Les dommages sont à déclarer par l'utilisateur à l'assurance dans les délais prévus dans le contrat (*attestation à fournir, mentionnant la période de couverture par l'assurance*).

Responsabilité : L'utilisateur reconnaît avoir été informé que le présent contrat ne peut être cédé à un tiers et que la sous-location est interdite.

L'utilisateur devra payer tout impôt ou taxe lui incombant (SACEM par exemple) et devra pouvoir le justifier.

L'utilisateur devra se conformer aux prescriptions et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la sécurité, la salubrité, le droit du travail, la concurrence et la consommation, de sorte que la commune ne puisse faire l'objet d'aucune poursuite.

État des lieux : Un premier état des lieux se fera lors de la prise de possession des locaux. Le deuxième aura lieu lorsque l'utilisateur rendra les locaux.

La prise de rendez-vous, pour fixer les états des lieux, se fait au moins 8 jours avant la manifestation, en mairie.

Prix : Le présent droit d'utilisation est accordé à moyennant le règlement de la somme de..... euros.

La prise de possession des locaux se fera après paiement et réalisation de l'état des lieux.

Caution de garantie :

Une caution de 100 euros sous forme de chèque, libellé à l'ordre du Trésor Public sera déposée en garantie de bonne exécution du ménage et de dommages éventuels.

Fait à....., le.....

Signatures :

L'utilisateur, responsable de la location

Le Maire

DESIGNATION DU REFERENT SECURITE

NOM, Prénom :

N° de téléphone :

Je soussigné, Mme, M....., m'engage à assurer la sécurité de la manifestation ci-dessus référencée. Je m'engage à être joignable à tout moment, même si je ne suis pas présent au sein de la salle.

Je reconnais avoir pris connaissance :

- des consignes générales de sécurité de la salle de Vilette et m'engage à les faire respecter.
- de l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction d'incendie et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours, y compris pour l'évacuation des personnes en situation de handicap.

Je m'engage à :

- assurer les premières mesures de sécurité en cas d'évènement jugé anormal ou dangereux,
- assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique.

Signature :



